L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT.——NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 9 JUILLET 1844.

PAR BULLITT, MAGNE & Cº.
No. 81, Rue de Chartres.

CONDITIONS DE L'ABEILLE:

ABONNEMENT:

[illegible] quotidien, une année d'avance $12
Journal de la campagne, deux fois par semaine, une année d'avance, 5

[illegible] abonnement est pour une année. Aucune [illegible] au journal seulement, soit aux annonces, [illegible] considerée comme discontinuée de la part de [illegible] qu'il n'en ait donné avis par écrit, une [illegible] avant l'expiration de l'année.

[illegible] carré de chaque langue, [illegible] insertion, et cinquante cents pour chaque [illegible] subséquente. Tout changement considérable dans [illegible] devra être payé comme une nouvelle [illegible]. Le carré est de DIX lignes ou moins.

[illegible] aux annonces—Les artisans [illegible] magasins de détail, $60; les Banques, [illegible] d'Assurance et autres institutions publiques, [illegible] bateaux à vapeur, [illegible] $80. Ces [illegible] d'avance.

[illegible]

AUCUNE ANNONCE ne sera publiée, à moins que le prix de l'insertion n'ait été payé d'avance, ou qu'il [illegible].

[illegible]

CABOTAGE.

NOUVEL ARRANGEMENT.

[illegible] que les jours de départ et d'arrivée du paquebot de Baton Rouge [illegible] capitaine James H. [illegible] changés à partir du 25 cou[rant]. [illegible] tous les mardis à 10 heures A. M. [illegible] tous les samedis [illegible]

[illegible] HEBDOMADAIRE ET STEAMER MALLE DES ETATS UNIS.
[illegible] pour la côte, Donaldsonville, Plaquemines, Bâton Rouge, Waterloo et Bayou [illegible]

Les superbes Steamers BRILLIANT et ALEX. SCOTT, capitaines J. Hart et J. C. [illegible], desserviront régulièrement la ligne [illegible] Nouvelle-Orléans à la côte désignée [illegible] à commencer du 1er septembre [illegible] toute la saison d'automne et celle d'hiver [illegible] W. H. AVERY, 58 Gravier.

POUR MILLIKEN'S BEND, VICKSBURG, GRAND GULF, RODNEY et NATCHEZ.—Le [illegible] paquebot SULTANA, capitaine [illegible] L. V. HUBBARD & Co.

POUR LOUISVILLE, CINCINNATI et Pittsburgh.—Le superbe steamer [illegible] HARTWELL, KIDDER & CARMAN, 44 Poydras.

POUR ST. LOUIS.—Le bateau à vapeur régulier J. M. WHITE, capitaine [illegible] JOHN R. SHAW & Co., agents, 24 Poydras.

POUR LOUISVILLE.—Le bateau à vapeur SULTANA, capitaine [illegible] L. V. HUBBARD & Co.

[illegible] J. M. WHITE pour St. Louis.—Mercredi [illegible] J. M. Converse [illegible] SHAW & Co. 24 Poydras. 26 juin

POUR LA BALIZE et tous les lieux intermédiaires.—Le bateau à vapeur [illegible] JACQUES LAROSE, Agent, [illegible] de la Vieille Levée.

POUR VERA-CRUZ.—Le navire [illegible] W. A. Hickling [illegible] SCHMIDT & Co.

CABOTAGE.

POUR NEW-YORK.
[illegible] paquebot, fine voilière, GENESEE [illegible] FOSDICK & BROTHER, 74 Camp.

[illegible] T. TOBY & BOGERT, 79 Camp.

POUR NEW-YORK.—Le beau paquebot WAR[SAW] [illegible] J. W. STANTON & Co., Encoignure Magasins et Lafayette. 26 juin

A AFFRETER.—Un navire de première classe [illegible] de 1100 balles de coton [illegible] FOSDICK & BRO, 74 Camp.

ON demande un bon navire pour charger pour New-York [illegible] FOSDICK & BRO. 74 Camp.

Ports d'Europe.

POUR HAMBOURG.—(Devant partir le 5 juillet.) Le navire CUMBERLAND [illegible] L. H. GALE, 93 Commune.

POUR LE HAVRE.
Le paquebot français le LOUIS XIV [illegible] T. OXNARD Jr., 87 rue Bourbon.

POUR LE HAVRE.—Devant partir vers le 5 de [illegible] le navire de première classe CREOLE [illegible] L. H. GALE, 93 Commune. 24 juin

POUR BREME.—Le navire paquebot neuf et de première classe LEONTINE, capitaine Artahe [illegible] samedi 20 du courant [illegible] SCHMIDT & Co., 85 Bienville.

POUR BREME.—Le navire brêmois, de première classe CAROLINE, capitaine Lamke, partira [illegible] SCHMIDT & Co, 85 Bienville.

POUR LONDRES.—Le navire A.-1 HERCULE [illegible] T. TOBY & BOGERT, 79 Camp.

POUR LIVERPOOL.—Le navire fin voilier CHATHAM, capitaine Nason [illegible] LEVI H. GALE, 93 Commune.

POUR LIVERPOOL.—Le navire fin voilier CLIFTON, capit. Ingersoll [illegible] LEVI H. GALE, 93 Commune.

POUR LIVERPOOL.—Le navire fin voilier HOPE, capitaine Soule, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira sous peu [illegible] L. H. GALE, 93 Commune.

POUR LIVERPOOL.—Le navire A. No 1 MARY KINGSLAND, capitaine Weare, ayant son chargement engagé [illegible] LEVI H. GALE, 93 Commune.

LIGNE DE PAQUEBOTS A VAPEUR.

STEAM SHIPS

Faisant le service de la malle entre l'Angleterre et l'Amérique du Nord, [illegible] de 1200 tonneaux et de la force de 440 chevaux.

[illegible] contrat fait avec les Lords de l'Amirauté.
BRITANNIA .... Capt. C. H. E. Judkins
CALEDONIA .... J. Hewitt.
[illegible] .... E. G. Lott.
[illegible] .... Alex. Ryrie.

[illegible] Liverpool et Boston via Halifax, comme suit:
De Liverpool. De Boston.
[illegible] 4 janvier ... 1er. février.
[illegible] 4 février ... 1er. mars.
[illegible] 4 mars ... 1er. avril.
Prix du passage de Boston à Liverpool $120
De Boston à Halifax, 20
[illegible] chirurgien expérimenté.
[illegible] JARVIS & ANDREWS, 3 Canal Row, Nouvelle Orléans.

PLATINA-CEMENT.
M. ACHILLE LION, docteur dentiste de la faculté de Paris, après de nombreuses recherches, vient de découvrir cette composition qu'il emploie avec le plus grand succès pour plomber les dents douloureuses. [illegible]
No. 65 rue Royale, entre Douane et Bienville. 19 jan

FERRY A VAPEUR DE LA 1ère MUNICIPALITE, Vis-à-vis la Place d'Armes.
Réduction, à 5 cents, du prix du passage.
Pendant toute la saison d'été, le Ferry sera à la disposition du public, depuis la pointe du jour jusqu'à 8 heures du soir, et les dimanches et fêtes jusqu'à neuf [heures].
Les pères ou mères de famille qui désireraient traverser le fleuve avec leurs enfans, pour changer d'air, le pourront faire avec la plus grande sécurité, les bouilloires étant pourvues de soupapes de sûreté qui rendent tout accident impossible.
Les personnes qui voudraient passer l'eau avec chevaux et voitures, pour aller à la chasse, le pourront sans la moindre difficulté, les wharfs sur les deux rives étant dans le meilleur état.

PRIX:

Pour une personne seule,	5 cents.
un cheval et son cavalier,	10 "
un cheval et un cabriolet,	25 "
un cheval et un wagon,	25 "
deux chevaux et une voiture,	$1 00
un cheval et un char,	50 "

Pour les chars de planteurs, les dimanches, $1 00
26 mars 1844. ROBERT MURPHY.

BAINS! BAINS!
BAINS FLOTTANTS du Bac à vapeur de la 1ère Municipalité.
Le public est informé que cet établissement sera ouvert pour la saison, Dimanche, 19 mai courant, sur l'autre rive du fleuve, à quelques verges du débarcadère du Bac [illegible]. La beauté et la commodité de l'installation, il surpasse tous les établissements de ce genre, existants en cette ville.
Le bassin où l'on vient, la série de bains, a 140 pieds de long, sur 40 de large, et de 2 à 13 pieds de profondeur. Il y a assez d'eau, sur une superficie de 120 pieds, pour n'importe quel nombre de nageurs. Chaque baigneur aura sa chambre, etc. etc.
Deux belles promenades, ombragées par des tentes, régnent sur toute la surface des bains, [illegible]. Il y aura une buvette pourvue de toutes espèces de rafraîchissements. [illegible]
Le Ferry traversera de 10 en 10 minutes, commencera ses traversées dès la pointe du jour et les terminera qu'à 9 heures du soir, jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de baigneur.
Billets, 15 cents.—Enfants, 10 cents.—aller et retour en ferry 10 cts. On pourra se procurer des billets en ville, au bureau du ferry, ou à l'autre bord, en la maison des bains. Le public pourra se promener sur le tillac des bains sans débourser aucun [illegible]. 16 m

A LOUER,
UN MORCEAU DE TERRE, situé sur la rive droite du fleuve, à environ quatre milles de la ville, ayant deux arpents de face sur dix de profondeur. La terre est excellente et conviendrait parfaitement pour pâturage.

AUSSI—
UNE MAISON en briques, à 2 étages, située rue Dumaine, No. 111, entre Bourbon et Dauphine.
S'adresser à B. & A. SOULÉ.
14 juin 45, Conti.

A LOUER—La propriété [illegible] occupée par M. Ogden, en face de la Place Américaine, et des rues Constance et de la Nouvelle [illegible] en bon état de réparation, et contient [illegible]. Pour les conditions, s'adresser à la [illegible]

A LOUER—La maison No. 51 rue Tchoupitoulas, récemment occupée par Mme Walker. Elle sera louée à bon marché jusqu'au 1er novembre prochain. Possession immédiate. S'adresser à HARTWELL, KIDDER & CARMAN, 44 Poydras.
24 juin

MAGASIN A LOUER.—Le Magasin en briques à trois étages, rue Bienville, No. 57, avec les attenances au fond. Il en sera donné possession immédiate. Pour les conditions, s'adresser à FIELD & Co. 30, Vieille Levée.
23 mai—(1 mois)

MAGASIN D'ENTREPOT A LOUER.—Le Magasin d'entrepot en briques, très vaste, à un étage, situé entre les rues Gravier et Poydras [illegible] FIELD & Co. 30 Vieille Levée.
23 mai—(1 mois)

A LOUER [illegible] une PETITE MAISON [illegible] Franklin, entre Tchoupitoulas [illegible] W. F. & R. MURPHY, 152 Vieux Bassin.
4 mai

MAISONS A LOUER [illegible] rue de la Victoire [illegible]
Une maison à 3 étages également [illegible] rue Mayzeny [illegible]
Ces maisons seront louées à des prix modérés [illegible] J. ALBERT, St. Louis.

A LOUER—Une MAISON à trois étages, rue Ste Marie, entre celles Gr[illegible] H. McCaleb [illegible]
Une autre MAISON à deux étages, No. 140 rue St. [illegible] entre celles Poydras et Hevia [illegible]
25 mai J. C. LAVILLEBEUVRE, 119 [illegible]

MAISONS A LOUER—[illegible]

A LOUER—Une très belle Maison [illegible] R. D. BLOSSMAN & Co.
28 mars

A LOUER—Deux Maisons sur le chemin du Bayou, à environ 10 minutes des Remparts [illegible] Le tout sera loué à raison de $15 par mois [illegible]
W. E. & R. MURPHY, 152, Vieux Bassin.
29 mars

MAISONS A LOUER
Une Maison à 2 étages, ayant magasin, située rue St. Louis, entre Royale et Bourbon.
Une Maison à l'encoignure [illegible]
Deux Maisons sises rue des Français.
Une Maison sise rue St Louis, près Claiborne.
Une Maison sise rue Claiborne, près St. Louis.
Une Maison sise rue Ste. Anne, près Claiborne.
Une Maison sise rue Claiborne, près Ste. Anne.
Pour les conditions qui seront les plus avantageuses, s'adresser à CORDEVIOLLE & LACROIX, Rue de Chartres, No 124, entre les rues St. Louis et Conti.

A LOUER
Une maison à deux étages [illegible] des rues Bienville et Bourgogne [illegible] P. BUISSON.
9 mai

A LOUER PRESENTEMENT
Deux maisons [illegible] situées rue de la Douane [illegible] P. TROUBAT [illegible]
13 a

A LOUER—pour le premier du mois prochain, le bureau haute [illegible] Rue No. 77 entre Royale et Bourbon [illegible] P. BAECHER, 9 rue St Louis.
13 m

A LOUER—une maison [illegible] Dumaine et Ste. Anne. S'adresser à R. BRUGIER, rue St. Louis, No. 6.

A LOUER—Une maison de campagne située à quelques îlets des magasins [illegible] Pour les conditions, s'adresser au No. 93, rue de la Douane.
15 juin

A LOUER—Une maison [illegible] à deux étages [illegible] 18 juin E. & F. DAVIS, 100 Camp.

A LOUER—Le grand magasin à trois étages, No. 83 rue Bienville, entre Royale et Bourbon [illegible] FIELD & Co. 30, Vieille Levée.
19 juin

A LOUER—Une maison [illegible] avec cuisine, &c., située rue Toulouse, près celle Claiborne [illegible] JOHN FRERET, Rue Carondelet.
4 juin—1m

RAIL-ROAD DE LA NOUVELLE-ORLEANS ET CARROLLTON.
A LA demande générale, la Compagnie a, le 22 du courant, changé l'heure des départs dans la soirée. A partir du samedi 1er juin, les départs sont fixés ainsi qu'il suit:
De Carrollton, à 4 h. et demie au lieu de 4 heures.
De la Nouvelle-Orléans, à 5 h. et demie au lieu de 5 h.
De Carrollton, à 7 heures au lieu de 6 heures et demie.
De la Nouvelle-Orléans, à 7 heures trois quarts, au lieu de 7 heures et un quart.
Le char à cheval partira de Carrollton, à [illegible] heures et demie, et de la ville à 10 heures P. M.
Dimanches—Les chars partiront chaque heure des deux extrémités de la ligne, et la clôture aura lieu une heure plus tard qu'à l'ordinaire.
JOHN HAMPSON, Ingénieur en chef
27 mai

TRESORERIE DE L'ETAT,
Nouvelle-Orléans, [illegible] 1844.
AVIS aux colporteurs et marchands forains, aux propriétaires ou agents de bateaux à vapeur, bâtiments, bateaux ou autres embarcations naviguant exclusivement sur les eaux de cet Etat; aux personnes qui vendent sur des étaux aux différens marchés, ou dans les rues, ou sur les places publiques, ou sur la levée, ou à bord de tout chaland, barge, bateau à vapeur, navire ou autre embarcation, et aux propriétaires de voitures particulières ou de place (dans la Paroisse d'Orléans.)
Vous êtes prévenus que, par ce jour, fin [illegible] J. D. Townsend, collecteur des taxes d'état sur les colporteurs et marchands forains, les licences et reçus dûment numérotés et paraphés par moi, qui doivent lui servir dans la perception des taxes [illegible].
Ceux qui ont payé la taxe de 1844, avant ou depuis le 5 février dernier, au dit Townsend ou à ses députés, sur leur simple reçu sont requis de se faire délivrer par le dit Townsend ou ses députés, une licence ou reçu imprimé dûment numéroté et paraphé par moi.
Et ceux qui n'ont pas encore payé la taxe de 1844, sont prévenus, d'avoir à exiger lorsqu'ils paieront la dite taxe, que le dit Townsend ou ses députés leur délivrent une licence ou reçu imprimé dûment numéroté et paraphé par moi.
La loi ne reconnait comme preuve du paiement des taxes dont il est ici question, que la licence ou reçu imprimé, dûment numéroté et paraphé par moi, et cette licence ou reçu devrait être conservé ou accroché par les taxables [illegible].
Le dit Townsend et ses députés ne sont pas autorisés à recevoir des à comptes sur les licences ou reçus de taxes; ils doivent collecter le montant intégral de chaque licence ou reçu.
Le dit collecteur n'a pas droit au casuel de $5 par licence sur la taxe de $50 sur les bâtiments, bateaux etc. [illegible] ceux employés au commerce de pacotillage), ni sur celle de $10 pour ventes sur étaux dans les rues, marchés etc.; ni sur celle de $25 pour ventes sur la levée ou à bord de bateaux etc.
20 mai—6 1ps Wm DEBUYS, Trésorier de l'Etat

LES sous-signés ayant l'intention de se retirer des affaires et de se dévouer à la liquidation des affaires de Forstall, Roman & Co., ont aujourd'hui transféré, avec le consentement du propriétaire, à M. U. Bouligny, Jr. l'agence de la Raffinerie de Sucre à St. Jacques.
ROMAN & KERNION.
Nouvelle-Orléans, 21 juin 1844.

RAFFINERIE DE SUCRE A ST. JACQUES.
LE soussigné ayant été nommé agent de cette raffinerie si bien connue, offre aux marchands un assortiment complet de sucres en pains et clarifiés, à une réduction d'un quart de sou par livre sur les prix précédents.
Nouvelle-Orléans, 21 juin 1844.
21 juin U. BOULIGNY, Jr. 38, Vieille Levée

EMMAGASINAGE.—Les soussignés sont prêts à charroyer de la levée et à emmagasiner toutes descriptions de marchandises et produits de l'Ouest, au plus bas prix, dans leurs magasins à l'épreuve du feu, connus sous le nom de Magasins de l'Union, Eagle et de l'Ouest, situés à deux îlets de la levée.
Tabac emmagasiné et conservé avec soin, à aussi bas prix que les autres établissements de ce genre.
6 av W. EMERSON & Co. 158 Tchoupitoulas

HUILE de Lin—84 barils, huile garantie pure, à vendre par HARTWELL, KIDDER & CARMAN, 44 Poydras.
28 jn

Nouvelle-Orléans:
MARDI MATIN, 9 JUILLET 1844.

POUR PRESIDENT DES ETATS-UNIS
HENRY CLAY.
POUR VICE-PRESIDENT
THEODORE FRELINGHUYSEN.

POUR ELECTEURS DU PRESIDENT ET DU VICE-PRESIDENT:

1er DISTRICT—JACQUES TOUTANT,
2d " ZENON CAVELIER,
3e " GEORGE S. GUION,
4e " LAFAYETTE SAUNDERS,
5e " JACQUES [illegible],
6e " EDWARD SPARROW.

LA CONVENTION.
Il n'y a nul doute [illegible] la Convention [illegible] est certain que [illegible] les conservateurs y exerceront le contrôle le plus absolu.
La Convention [illegible] 77.—La majorité [illegible] 6 whigs—St. Bernard 1, [illegible] 1, St. Charles [illegible], St. Jean Baptiste [illegible] J. Baptiste et St. Charles [illegible] Ascension 1, Assomption 2, Lafourche Intérieure 3, Terrebonne 1, [illegible] Washington 1, St. Hélène 1, [illegible] 1, Bossier 1, Caddo 1, Natchitoches 1, [illegible] Concordia 2—29 en tout. [illegible] St. Landry, [illegible] 2 à St. Martin, 1 à Ste. Marie, 1 à Vermilion, 1 pour le district composé des paroisses de [illegible] et Lafayette, La Catahoula [illegible]
Outre cela [illegible] MM. Scott et Dunn [illegible]
[illegible] de la grande majorité de nos citoyens.

LE 1er DISTRICT.
Le Tropic publie une lettre écrite de Donaldsonville, contenant les retours de Ste. Marie et St. Landry [illegible] Bordelon [illegible] Ste. Marie, et 206 pour St. Landry. [illegible] Lafayette, Sabine, De Soto, Ouachita, Caldwell et Union. [illegible] St. Martin et Ouachita [illegible] De Soto, Sabine, Union et Caldwell [illegible] 500 voix de majorité à Boyce [illegible]

A MONSIEUR [illegible]
[illegible]

N. citoyen naturalisé.

La malle a manqué hier au-delà de l'est, au-delà de Charleston.

CHRONIQUE LOCALE.

COUR D'APPEL EN MATIÈRE CRIMINELLE.—L'affaire d'Abraham Barker, condamné pour vol, a été soumise à la cour sans plaidoiries.
La décision de la cour dans l'affaire Hornsby sera donnée ce matin.

Mme Lennen qui enleva, [illegible] Catherine O'Brien et Bond au lac, et qui était présente dans la voiture au moment de [illegible] a été arrêtée hier comme complice. Elle sera examinée ce matin devant le Recorder Baldwin.

Joseph Scott a comparu hier devant le Recorder Baldwin, sous l'accusation d'avoir poignardé le jour précédent M. H. O'Hay, le commis de la presse à coton rue des Magasins. Scott avait travaillé pendant quelque temps à la presse, et il avait eu quelque difficulté avec le commis O'Hay. Il est allé l'attaquer dans sa chambre et lui a fait une blessure grave dans le côté avec un couteau. Il sera ultérieurement examiné.

Cour Criminelle.—Richard, esclave de M. Packer, a été [illegible] en jugement d'après les dispositions du Code Noir, devant un jury de six habitans, sous l'accusation d'avoir blessé avec un couteau, [illegible] une esclave du général Plauche. Il a été trouvé coupable et condamné à deux ans de [illegible] et à recevoir 25 coups de fouet par mois [illegible].

Cour du Recorder [illegible]—Antoine Chenesu a été condamné hier à [illegible] d'emprisonnement [illegible] pour vagabondage.
John J. [illegible] et Michel Hays ont été arrêtés sous l'accusation d'avoir volé les voiles et le mât d'un bateau amarré à la levée. Ils seront ultérieurement examinés.
John Mull y a été condamné à trente jours de maison de travail, pour vagabondage. John F. Golo, arrêté pour le même fait, a été condamné à quinze jours de la même peine.

Le steamer Creole part ce matin pour Pensacola, à l'arrivée des chars de 9 heures et demie, touchant à Mobile.

M. F. Conolly réclame contre une phrase où il est nommé dans un article de notre chronique locale.—Il dit n'avoir pas voté deux fois.—Soit. Mais il a voté dans un district qui n'est pas le sien.

On lit dans le St-Louis Republican:
M. W. Hines du comté de Howard, vient aussi d'abandonner le locofocisme pour se ranger sous la bannière de M. Clay. Dans la déclaration publiée par lui pour expliquer ce changement d'opinion, il dit: "Je sais qu'il y a beaucoup de mes anciens amis politiques qui pensent comme moi et qui, la glace une fois rompue, viendront bravement avec nous parceque notre cause est la véritable cause du républicanisme."

Nous avons annoncé il y a quelques jours que M. Wilson K. Shinn, membre démocratique du Sénat de la Virginie, avait renoncé au locofocisme et déclaré son intention de voter pour CLAY et FRELINGHUYSEN.—Cette accession est d'autant plus importante que l'influence personnelle de M. Shinn, qui [illegible] la majorité whig dans la Législature de Virginie et assure de plus en plus l'élection d'un sénateur whig au Congrès.

Encore un autre—M. Dudley, avocat influent dans la Géorgie de l'Ouest s'est prononcé en faveur de Clay et Frelinghuysen.
Ces changements d'opinion montrent d'abord que notre cause est manifestement la meilleure et la plus populaire.—Il n'y a pas de meilleurs signes d'avant-courreurs de succès.

L'hon. Mahlon Tompkins de N. Y., fils de l'ex-Vice-Président Tompkins, a déclaré son intention de voter contre Polk et Dallas—et ce qui est mieux encore, il est soutenu par neuf de ses voisins de Brooklyn, tous hommes de grande influence. Vraiment le locofocisme se dénoue.

Variétés.

AU JOUR LE JOUR.
XVIII.
(Voyez les numéros du 30 et 31 mai, les 3, 4, 5, 6, 7, 8, 10, 13, 14, 15, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 24, 25, 26, 27 et 29 juin.)

2 JANVIER 1844.

L'année n'avait commencé que depuis [illegible] M. de Bellestar [illegible] de la scène dont il avait été témoin fort intrigué des derniers mois de Mlle. Durand [illegible] Sabine jusque sa présence. Cependant ce dépit et ce désappointement n'empêchèrent pas M. de Bellestar de donner, ce n'en pas [illegible] comme un Hercule. [illegible]

[illegible]

"Monsieur, Monsieur, votre père est mort!"
La Gasconne ouvre la porte [illegible]

"Ah! mon Dieu! mon Dieu! que j'aurai de chagrin!"
[illegible]

Il ne faut pas cependant blâmer le marquis de ne [illegible]

[illegible]

Un commis venait d'apporter les objets attendus par M. de Bellestar, de façon qu'il ne lui restait plus rien à faire dans le magasin; cependant il ne le quitta point, et, touchant à peine du bout des doigts les bijoux étalés devant lui, les rangeant et les dérangeant, comme quelqu'un qui pense à toute autre chose qu'à ce qu'il fait, il reprit:
—Mais comment diable vous a-t-elle dit tout cela?
A cette question la figure du joaillier devint plus sérieuse, et son air parut assez embarrassé. Peut-être s'aperçut-il trop tard que le désir de flatter son noble et riche client l'avait engagé trop loin.
—On ne m'a rien conté, monsieur le marquis, reprit-il en mangeant ses phrases à moitié; j'ai remarqué... j'ai cru remarquer... c'est du moins ainsi que j'ai expliqué certaines paroles... Vous le savez comme moi, monsieur le marquis, la passion est quelquefois injuste; mais il est inutile de vous occuper de tout cela...
—Ah! ça mais...... fit le marquis, pourquoi me parlez-vous de passion, d'injustice?
—Oh! ce n'est rien...... absolument rien... Mais comme vous le disiez tout à l'heure, Mlle Aurélie de S. a beaucoup d'esprit, et peut-être en abuse-t-elle quelquefois...
—Ah! reprit M. de Bellestar, il résulte très clairement de ceci, malgré toutes vos finesses, que Mlle de S... vous aurait dit quelque chose de fâcheux contre moi?
—Contre vous? Non! assurément!... et il me semble que ce que je viens de vous dire... du regret qu'elle éprouve peut être au bonheur de Mlle Durand...
—Ce serait donc contre elle qu'elle a abusé de son esprit?
—Je ne sais pas cela, dit le joaillier véritablement embarrassé; je vous prie de ne pas m'interroger plus longtemps sur ce sujet. Ce n'est qu'un mot échappé dans un mouvement de dépit, un mot qui, j'en suis sûr, n'est basé sur rien.
—Mais enfin quel est ce mot? reprit le marquis.
—Je vous supplie, reprit M. Léonard, de ne pas me le demander. Je déteste les propos, je n'en fais jamais. J'entends souvent ici bien des choses qu'on ne devrait pas y dire, et je me garderais bien de les répéter aux gens qu'elles peuvent blesser.
—Mais ce qu'a dit Mlle de S.... peut donc me blesser? reprit le marquis, malgré sa sottise, qui marquait pas d'un certain instinct pour découvrir les choses qu'il avait intérêt à savoir.
—N'abusez pas, je vous en prie, je vous en supplie, reprit M. Léonard, n'abusez pas d'une parole que vous avez saisie au passage, et que je voudrais ne pas avoir dite, pour me forcer à vous raconter un propos au quel je ne crois pas, qui ne doit pas être vrai, et qui pourrait faire du tort dans votre esprit à une personne que j'aime.
M. Léonard était-il un de ces intrépides bavards qui ont toujours l'air de vouloir cacher ce qu'ils brûlent de dire, et qui font comme la jeune fille de Virgile, qui jette une pomme à son amant, fuit vers les saules, et désire cependant être vue? Était-ce avec intention qu'il ajoutait à chaque phrase de conversation sur son désir de garder un secret, un petit bout de phrase qui disait voir à chaque fois un petit bout de ce secret? Était-ce tout simplement un de ces bavards maladroits à qui tout échappe malgré leur très sincère de ne rien dire? Il importe peu [illegible]. Ainsi déjà le marquis savait qu'un propos qui lui concernait avait été tenu par Mlle de S..., que ce propos pouvait le blesser, et qu'il pouvait faire du tort à quelqu'un, ce que qu'on ne pouvait dire que Sabine, ce propos ne pouvait concerner que son mariage. Une fois qu'on en fut arrivé là, M. de Bellestar changea tout-à-fait de ton, et dit au joaillier:
—Vous savez, monsieur Léonard, comment il s'est fait que vous vous êtes trouvé, tout-à-fait malgré moi, dans la confidence de mon mariage avec Mlle Durand. [illegible]
—Ah! s'écria M. Léonard, tout épouvanté et confondu [illegible]
—Eh! Monsieur, dit le marquis, en disant cette [illegible] Mlle de S... l'a dit à voix [illegible]
Le bijoutier baissa les yeux, de peur de rencontrer le regard courroucé de sa noble pratique, et répondit d'une voix humble, mais ferme:
—Je ne vous le dirai pas, Monsieur le marquis, je ne dois pas vous le dire.
—Il suffit, Monsieur, repartit M. de Bellestar en [illegible]
[illegible]
—Vous me promettez, n'est-ce pas? reprit M. Léonard, que ceci ne sortira pas de ce magasin?
—Je vous le promets.
—Vous me promettez que vous n'attacherez à cela que l'importance que mérite la [illegible] du bonheur qu'aura l'une de ses compagnes?
—Me prenez-vous pour un sot? fit le marquis.
—Vous me promettez [illegible]
—Cela [illegible] Monsieur, reprit M. de Bellestar [illegible]
—Eh bien! reprit M. Léonard [illegible]
Une fois décidé à parler, le bijoutier crut devoir raconter l'anecdote dans toutes ses circonstances et commença ainsi:
—Le premier jour que Mlle de S.... est venue chez moi, [illegible] Mlle Durand, [illegible] Mlle de S.... était la confidente des plus intimes pensées de Mlle. Durand.
—Eh bien! Monsieur, dit le marquis, je vous dirai qu'on a parlé de ces bijoux [illegible]
—Encore une fois, monsieur le marquis, ce n'est qu'un mot de dépit auquel vous ne devez pas faire attention...... toujours est-il que comme la compagne de Mlle de S.... [illegible] haut pour que [illegible] l'entendisse....
—"Oui, ma chère, elle épouse M. de Bellestar.... avec une passion dans le cœur..."
—"Bah! fit l'autre je ne personne.
—"Oui, ma chère, reprit Mlle de S.... Sabine est folle de M. de Pr[illegible]
M. de Bellestar reçut le coup d'un air si stupéfait que M. Léonard se crut presque obligé de justifier le propos, comme Mlle de S.... avait fait elle-même, en ajoutant rapidement:
—Et comme la compagne de Mlle Aurélie lui disait que ça n'était pas possible, celle-ci ajouta:
—"Si tu en doutes, je te montrerai la lettre où elle me le dit positivement."
Si nos lecteurs veulent bien se rappeler la fameuse lettre qui avait échappé aux investigations de mon espion, le lecteur dira en confidence que c'est celle-là.
FRÉDÉRIC SOULIÉ.
(*La suite à demain.*)

AVIS.—En s'adressant aux Cours de District de Paroisse et du Commerce, les personnes qui ont obtenu des certificats de naturalisation du juge Elliott, peuvent faire de nouveau leur application pour être naturalisées, et si elles y ont droit d'après la loi, elles recevront leurs titres sans avoir rien à payer.

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.
Navire John Holland, Henderson, Londres
Brick Ajax, Jones, Charleston, J. P. Whitney & co
Brick Frex, Rustin, Livourne, [illegible]

ARRIVES.
Steamer Creole, Harte, de Mobile.
Steamer Harry of the West, Van Houten, de St Louis.
Steamer Montgomery, Bullard, de Louisville.
Steamer Express Mail, [illegible], de Cincinnati.
Steamer Jas L. Day, Reynolds, Mobile.
Steamer J. M. White, Convers, de St Louis.

DERNIERES DATES.

Boston	juin 25	Londres	juin 3
New-York	juin 29	Liverpool	juin 4
Philadelphie	juin 28	Paris	juin 1
Baltimore	juin 30	Havre	juin 1
Washington	juin 30	Bordeaux	juin 28
Charleston	juill 3	Vera-Cruz	juin 28
Havane	juin 26	Mexico	juin 17
Galveston	juin 19	Tampico	juin 5

Messieurs Frilole et J. C. Oudet, consignataires par le navire Nashville, arrivé du Havre en mai dernier, sont requis de se présenter à la Douane, pour retirer leurs marchandises.
8 juil BOUTIN, GALLY & Co.

AVIS—TUFTS & HOBART ayant pris en société M. WM. H. DAVIS, feront des affaires par commission, à dater de ce jour, sous la raison de TUFTS, HOBART & Co.
1 juillet

La barque paquebot [illegible], capt. Minott, est en chargement en face du wharf des Lagunes. Les consignataires sont priés d'y venir recevoir leurs marchandises. FOSDICK & BROTHER.
29 ja 74 Camp.

F. & J. LACOSTE, 105, Royale,
OFFRENT à vendre en débarquement du navire Creole arrivant du Havre:
Bas de coton, blancs et gris, diverses qualités pour femmes; gants fil anglais [illegible]; soie [illegible]; cravattes [illegible]; gilets de flanelle, bretelles de toutes qualités [illegible] mouchoirs [illegible], laine, mérinos [illegible], velours et soie [illegible].
Toujours en magasin, étoffes à rideaux, rouges, bleues et chamois—Un assortiment complet de parfumeries Monpelas et autres.
Aussi:—Vins pour familles, diverses qualités, en barriques, demi barriques et caisses. Vins généreux assortis, vin de Vermut de Torino, stomachique, vin du Rhin, liqueurs assorties superbes [illegible] Champion de Bordeaux [illegible]
9 juillet

ABSINTHE &c.—16 caisses absinthe Suisse, 10 caisses vert kirsh, 20 caisses suc de fruits assortis pour crèmes, 100 paniers huile d'olive de F. Grousset, vins en caisses tels que Lafitte, château Latour, Leoville, Porto et Lacryma Christi, et un assortiment de conserves à vendre par BLANCHARD, EIMER & Co.
20 mai 24 Bienville.

PEAUX séchées—100 peaux, à vendre par A. CAPDEVIELLE & Co.
9 jt 74 Vieille Levée.

GRAISSE—250 barrillets belle et ferme, à vendre par PRICE & FROST, 20, Poydras.
9 jt

CORDES, Jambons, etc.—50 rouleaux cordes de Manille, 17 barriques saisaratus, 1800 jambons plats-cotes avec [illegible] à vendre par PRICE & FROST, 20 Poydras.
9 jt

VIEUX WHISKEY DE MONONGAHELA, venant d'arriver par le bateau à vapeur Express Mail, 40 demi barils mis expressément pour la consommation particulière, à vendre par SMITH BRYAN, 30 Douane.
9 juil

FOIN—De premier choix, venant de North River, et bien emballé pour l'exportation, à vendre par DITTRICH & SHANNON, 20 Poydras.
9 juil

PORC—Une petite quantité de porc primo, d'excellente qualité, à vendre par DITTRICH & SHANNON, 20 Poydras.
9 juil

BŒUF prime.—Les soussignés en ont à vendre, en petites quantités, et d'une qualité supérieure.
9 juil DITTRICH & SHANNON, 20 Poydras

BLE—16 7ons de blé d'automne, de 1ère qualité, en magasin et à vendre par PRICE & FROST, 20, Poydras.
9 jt

PORC—300 barils porc d'habitation, à vendre par PRICE & FROST, 20 Poydras.
9 jt

VERRES à vitres—450 caisses vitres de N. Y. et de Baltimore, de 8 sur 10, 10 sur 14, 14 sur 16, 16 sur 18 et 18 sur 22, à vendre à bas prix pour clore une consignation, par PRICE & FROST, 20 Poydras.

$15 DE RECOMPENSE.
VOLÉ Mardi, 2 juillet, dans la matinée, le nommé PIERRE ETCHEVERRI, qui est venu demeurer à MM. Segassie, Frères, marchands laitiers et maraîchers, occupant sur l'autre bord du fleuve l'habitation appartenant à M. Ollivier, à un mille environ du Ferry, de lui donner l'hospitalité. S'est enfui de l'habitation après y avoir dérobé deux malles et un tiroir, et commis un vol.
Il est parti emmenant un cheval de 4 ans, avec selle et bride, de couleur cendrée, servant à la charrette et à la selle, les flancs un peu blessés par les brancards, et emportant 1 montre en or, sans verre, une paire de pistolets, 6 chemises et $146 en espèces.
Deux personnes l'ont reconnu sur la route qui remonte la rive droite du fleuve.
La récompense ci-dessus sera payée à celui qui l'arrêtera, muni des pièces de conviction.
8 juil SEGASSIE, FRERES

MOSCHETTIERI DI MONTE VERNON!
ORDINE
La Compagnia si riunirà in assemblea generale Sabbato sera 13 corr. alle ore 7 1/2 precise alla casa d'armi per trattare cose della massima importanza pel ben andamento della Compagnia. Quest' ordine dato per comando del Brigadiere Generale comandante la Legione della Luisiana non ammette scusa. [illegible]
MONDELLI, Capitano
8 juillet

SUCRE raffiné de Boston—100 barils sucre raffiné [illegible] pour [illegible]
CAFE—[illegible] vieux Java du Gouvernement.
THE—[illegible] poudre à canon, impérial, Young Hyson, et Pouchong.
Chandelles—300 caisses blanc de baleine.
Savon—[illegible] caisses de Boston et de Cincinnati.
Amidon—100 caisses amidon de Boston.
[illegible]—20 tambours morue, 100 caques maquereaux [illegible]
[illegible] saleratus—400 barils clous de Boston.
[illegible]—100 caisses.
[illegible]—20 barils, Huile de baleine—40 barils.
Cigares—250 milliers impériale, principes.
A vendre par NORCROSS & FOSDICK.
8 juil 40 Gravier

SUCRE de la Havane—[illegible] caisses sucre brun, [illegible] jaune, 50 de blanc, à vendre par J. M. CABALLERO, 32 Vieille Levée.
6 juil

CIGARES—Un assortiment général de cigares de choix en magasin et à vendre par J. M. CABALLERO, 32 Vieille Levée.
6 juil

SUCRE de la Havane—350 caisses blanc, jaune et brun, en magasin et à vendre par FRANCIS LAMPRE, 36 Vieille Levée.

CAFE—400 sacs excellent Havane Ancien, à vendre par FRANCIS LAMPRE, 36 Vieille Levée.
6 jt

ARROW ROOT—25 barils d'excellente qualité, à vendre par FRANCIS LAMPRE, 36 Vieille Levée.

INDIGO—4 surons d'excellente qualité, à vendre par FRANCIS LAMPRE, 36, Vieille Levée.

TABAC—100 balles bon Cuba, pour capes et tripes, à vendre par FRANCIS LAMPRE, 36, Vieille Levée.

AMIDON—[illegible] à vendre par FRANCIS LAMPRE, 36 Vieille Levée.

PORC—[illegible] vendre par L. V. HUBBARD & Co., 55 Tchoupitoulas

MARCHANDISES SECHES—[illegible] à vendre par ISAAC BRIDGE, 78 Magasins

MACHINE A VAPEUR [illegible] BUDDECKE, WOODS & Co., [illegible] Tchoupitoulas

PORC—[illegible] BUDDECKE, WOODS & Co., 92 Tchoupitoulas

BŒUF—300 barils prime M. O. [illegible] BUDDECKE, WOODS & Co., 92 Tchoupitoulas

BEURRE—50 barils beurre frais, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co., 92 Tchoupitoulas

FEVES—10 barils fèves blanches à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co., 92 Tchoupitoulas

EAU-DE-VIE—12 huitièmes de barrique Cognac, à vendre par T. TOBY & BOGERT, 79 Camp

VINAIGRE—10 quarts de barrique vinaigre de vin blanc, à vendre par T. TOBY & BOGERT, 79 Camp

FEVES à PLANTER.—Le soussigné vient de recevoir une quantité de fèves noires pour planter. WM. DINN, [illegible]

S. N. DAUBY, Jr. [illegible] TREMOULET
DAUBY & TREMOULET
Marchands-Commissionnaires,
No. 31, Vieille Levée
Nelle Orléans

HUILE DE BALEINE—15 barriques huile raffinée, en débarquement du navire Coquimbo, 25 barils dito en magasin et à vendre par W. FROST & Co., 26 Vieille Levée.

HUILE DE SPERME—2000 gallons [illegible] à vendre par W. FROST & Co. 26 Vieille Levée.

AVOINE—192 sacs, à vendre par HARTWELL, KIDDER & CARMAN, 44 Poydras

MAIS—[illegible] sacs mais jaune et blanc, à vendre par HARTWELL, KIDDER & CARMAN, 44 Poydras

CORDE, TOILE D'EMBALLAGE ET FICELLES—[illegible] JOHN R. SHAW & Co., 24 rue Poydras

AUX vidés—60 balles, en magasin et à vendre par JOHN R. SHAW & Co, 24 rue Poydras

BACON—100 barriques jambons, côtes et épaules, à vendre par JOHN R. SHAW & Co., 24 Poydras.

WHISKEY—150 barils Cincinnati, en magasin et à vendre par JOHN R. SHAW & Co., 24 Poydras.

FARINE—34 6 barils, en magasin et à vendre par JOHN R. SHAW & Co., 24 Poydras.

DROGUES—En débarquement du navire Coquimbo, de Boston, et à vendre par le soussigné:
2 barils Gomme arabique (choisie),
1 caisse dito dito
4 caisses Manne en larmes,
3 caisses do petites larmes;
1 baril Cantarides nouvelles;
1 baril Colle de poisson en feuilles;
1 caisse Opium;
1 baril Baume copahu.
26 ju F. LAMPRE, 36 Vieille Levée.

RIZ—20 tierçons riz frais, de la Caroline, reçu par le brick Chapman, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier
26 juin

THE—150 caisses Young Hyson, très frais à vendre par DITTRICH & SHANNON, 20, Poydras.
26 ju

PEAUX—175 peaux épaisses en débarquement à vendre par TUFTS & HOBART, 29 Gravier.

CIDRE—74 barils cidre de Newark, qualité supérieure, garantie douce et pure, à vendre par FOSDICK & BRO. 74 Camp

SUCRE—100 caisses sucre brun et jaune, en débarquement du brick Hop. Howes de la Havane, à vendre par E. THOISGROS, 36, Vieille Levée
28 juin

TABAC—25 balles en débarquement du brick Hope Howes, venant de la Havane, et à vendre par E. THOISGROS, 36, Vieille Levée
28 juin

ORGE perlée—50 barillets à vendre par GEORGE HARRISON, 67 Tchoupitoulas
6 juin

BEURRE de Goshen—74 tierçons véritable, en débarquement et en magasin, à vendre par GEO. HARRISON, 67 Tchoupitoulas
26 juin

VINAIGRE de cidre—100 barils vinaigre de Boston, à vendre par GEO. HARRISON, 67, Tchoupitoulas
26 juin

VIN—20 barriques vin de Bordeaux, excellent, à vendre par GEO. HARRISON, 67, Tchoupitoulas
26 juin

SAVON—300 caisses de Morgan, Kirkman et Hamilton à vendre par GEO. HARRISON, 67, Tchoupitoulas
26 juin

FEVES—20 barils fèves blanches, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co, 92, Tchoupitoulas.
26 juin

BLANC DE CERUSE ET PEINTURES—1000 barillets blanc de plomb, 400 do peintures de couleur, 100 livres rouges de plomb, 500 livres blanc de plomb, 200 do litharge, 10 barriques noir de fumée, 30 barils blanc, 10 do mastic, 10 caisses chrome vert, à vendre par JARVIS & ANDREWS, 20, Commune.
26 juin

HUILE DE LIN, &c.—20 barils huile de lin pure, 20 do huile de baleine raffinée, 10 barriques huile de sperme, 10 barils huile de tanneurs, à vendre par JARVIS & ANDREWS, 20, Commune.
26 juin

PORTER ET ALE—10 barriques porter d'Angleterre, 10 do ale d'Ecosse, à vendre par JARVIS & ANDREWS, 20, Commune.
26 juin

CORDES, &c.—150 rouleaux corde du Missouri et du Kentucky, 500 pièces toile d'emballage du Missouri, 25 ballots corde, à vendre par GEO. & R. BUCHANAN & Co., 84, Tchoupitoulas.
30 ja

CAFE de Rio prime, en sacs, à vendre par J. W. STANTON & Co, Encoignure Magasins et Lafayette
30 ja

THE—Impérial, poudre à canon, en boites et paquets, Pouchong, Souchong et Young Hyson, à vendre par J. W. STANTON & Co, Encoignure Magasins et Lafayette
30 ja

CHEMISES DE CALICO—210 douz. chemises de calico à vendre à bas prix, pour clore une consignation, par FROST & Co. 10 Magasins.
11 juin

COUVERTURES de trois points, de Granier à vendre par GEO. GREEN & BROTHER, 83 Gravier
18 juin

CORDES DE MANILLE—110 rouleaux de 1 à 7 pouces à vendre par GEO. GREEN & BRO., 83 Gravier
18 juin

BOIS de Campêche—70 tonneaux, à vendre par JOS. FRATS, 27 Toulouse.
8 juin

CAFE de la Havane—400 sacs café vert, en magasin, et à vendre par JOS. FRATS, 27 Toulouse.
1 a

EN débarquement du navire St. Anders—60 paniers gin [illegible], 58 demi paniers dito, à vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co, 11 et 15, St Louis.
31 mai

OUTILS pour charpentiers—Moulures, ciseaux, couteaux, haches, herminettes, scies pour outils, bouvets, [illegible], équerres, tarrières, pointes planes, compas, limes, rabots, [illegible] à vendre par W. A. RYAN, 45 Chartres
27 a

AUX HABITANTS SUCRIERS DE LA LOUISIANE
Méthode patentée de N. Rillieux pour la fabrication du sucre.
LES soussignés agents de MM. Merrick & Towne, propriétaires de la Fonderie de Southwark, à Philadelphie, et concessionnaires de la patente de M. N. Rillieux, préviennent MM. les habitants sucriers qu'ils sont disposés à contracter pour ces nouveaux appareils livrés sur les habitations et prêts à fonctionner pour la prochaine récolte.
Cet appareil est construit suivant quatre dimensions différentes.
No. 1—produisant six boucauts en 24 heures.
No. 2—produisant douze boucauts en 24 heures.
No. 3—produisant dix huit boucauts en 24 heures.
No. 4—produisant vingt-quatre boucauts en 24 heures.
Par l'emploi de ce procédé la quantité de sucre obtenue dépasse de 25 pour cent celle résultant de la méthode ordinaire, et le sucre ainsi fabriqué vaut aussi 25 pour cent de plus, la quantité de mélasse est diminuée de 50 pour cent, mais elle est de qualité supérieure.
En employant le noir animal gros grain, on obtient du sucre blanc directement et sans emploi de formes ni d'aucun autre procédé de raffinage. L'économie du combustible est importante, la bagasse conservée suffit à la récolte et sur les habitations qui ne font point usage de bagasse on consomme une corde de bois par boucaut. On ne fait usage que d'un seul feu, celui du fourneau de la machine à vapeur.
Cette nouvelle méthode de fabrication de sucre n'est plus à l'état d'expérience, c'est un fait vérifié, ainsi qu'on peut s'en convaincre en se référant à la lettre de M. T. J. Packwood, sur l'habitation duquel le nouvel appareil a fonctionné à son entière satisfaction.
Voyez Abeille du 16 février et Bulletin, Tropic, Picayune et Prix Courant du 17.
Les ordres seront reçus jusqu'à la fin d'avril.
Pour le prix et les conditions, s'adresser à W. H. ROBERTSON & Co.
27 mars—1an 47 Magasins

SMITH BRYAN,
Importateur de Marchandises Anglaises et Négociant en commission.
30, rue de la Douane.
REFERENCES:
Benjamin Story, Nouvelle-Orléans.
John Hagan, Sen. do.
Alexander Grant, do.
MM. Grinnell Minturn & Co. New York.
John Mullen & Co. do
Isaac Low & Co. Liverpool.
James et Thomas Kennedy, Belfast, Irlande
James T. Bryan, Magherafelt, do.
19 juin

ASSOCIATION CHARITABLE
DES POMPIERS DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
LES directeurs de cette institution sont priés de se trouver à l'assemblée régulière qui aura lieu lundi soir, 8 du courant, à 7 heures et demie. Par ordre,
6 juil THOS. LAGAN, Secrétaire.

LE Docteur EDOUARD MARTIN de la Faculté de Paris, prévient le public qu'il a établi son domicile dans la maison de feu Dr. Jh. Martin, son père, No. 180, rue Royale. 3 juil—2m

SAVON—300 caisses Boston No. 1 de Livermore & Son, Davis & Dickenson, et de C. L. Jones & Co., en magasin et à vendre par Wm. FROST & Co., 26 Vieille Levée.
9 juil

PECHES.—Le soussigné vient de recevoir par le steamboat Elma, huit caisses de délicieuses Pêches, supérieures à toutes celles qu'on a pu y avoir apporté jusqu'ici; il en recevra régulièrement durant la saison, et les vendra à des prix raisonnables par caisses ou par douzaines. WM. DINN.
4 juillet 11, rue de la Commune

REÇU par les derniers arrivages, et en débarquement du navire Louis XIV
Chez F. & J. LACOSTE, 105 ROYALE,
Schalls filet coton noirs et blancs et noirs, Voiles filets [illegible], mouchoirs batiste à rivière, ourlets à bordures blanches et imprimées, mouchoirs batiste [illegible]
Gants et soie noire, blanche et d'Ecosse fil anglais, pour hommes femmes et [illegible], gants mi-doigts et mitaines de mêmes qualités.
Mérinos drap d'été et serge diverses qualités, coutils fil blanc, nouveautés couleurs, bleu imitation cotonnade
Bourses [illegible], crinoline, en métal, fil, jais [illegible]
Bretelles gomme tricotées pour hommes et enfants, [illegible] coton blanc [illegible] couleurs, chaussons fil écru, [illegible]
Rubans soie, velour, fil et coton.
Etoffes à rideaux, rouge jaune et bleu.
Aussi un assortiment complet de parfumeries Monpelas et autres 20 mai

VINS FINS DES PREMIERS CRUS A VENDRE.
LES soussignés offrent à vendre, en magasin, un assortiment des meilleurs Vins de Bordeaux, en caisses, barriques et demi barriques, savoir:
Vin vieux, Château Lafitte 1838.
Vin vieux, Château Margaux 1834.
Vin vieux, Château [illegible].
Vin vieux, Château Léoville.
Premier grand vin Château Haut Brion, 1834.
dito do do Château Grand Larose.
dito do do Château Latour.
Vin bon ordinaire, St. Julien, Pauillac, Haut-Talence, Montferrand.
Vin blanc vieux Sauterne et Barsac.
Champagne de Jacquesson et fils, marque Napoléon, également pour les familles qui habitent la ville,
Vin, très bon ordinaire, à $4 20 la douzaine,
Vin, vieux St. Julien, à [illegible] dito.
Vin, vieux château Lafitte 3 00 dito.
Vin blanc, vieux Sauterne 3 00 dito.
En rendant les bouteilles vides exactement.
LORFILHE & Co.
22 mai Encoignure Royale et Douane

PROVISIONS D'ETE A BON MARCHE
Encoignure Royale et Douane.
LES Soussignés ayant renouvelé et augmenté considérablement [illegible] leur magasin de groceries, vins, liqueurs etc. [illegible] et campagne dans le plus court délai.
Les familles, capitaines de navires et passagers, pourront se procurer chez les soussignés des caisses assorties de conserves, ainsi que des caisses de plusieurs qualités de vins, liqueurs, sirops, bierre et autres boissons rafraîchissantes.
Leur assortiment de vins de Bordeaux rouge et blanc en barriques, demi barriques et caisses de vin de Champagne, Bourgogne, Madère Sherry, et Porto, d'eaux de vie, genièvre, rhum, de liqueurs de France, Suisse et d'Italie, est toujours très varié qu'ils puissent en donner le détail.
Entr'autres articles ils sont toujours pourvus des meilleures conserves alimentaires, fruits au jus, truffes, cèpes à l'huile, petit pois, capres, anchois, saumon anglais, sardines à l'huile, pâtés de foie gras, huile, moutarde française et du Kentucky, prunes de Bordeaux, fruits assortis à l'eau de vie et au vinaigre, fromage de Hollande et de Gruyère, figues de Smyrne, raisins secs, amandes à coque tendre, noix d'Espagne, d'Italie et de France, langues de bœuf et de buffalo, jambons extra fumés au sucre, chocolat de santé et galettes de France et de la Havane, [illegible]
LORFILHE & Co
Encoig. Royale et Douane

LES soussignés offrent à vendre en gros et en détail, à prix réduits les articles suivants:
Un grand assortiment d'habillement pour hommes, en drap et chaise, consistant en: Paletots, redingottes et habits, [illegible] de pantalons merinos et casimirs légers à carreaux, habits et gilets gingas par $1, gilets piqué blanc et [illegible]
[illegible] chemises simples et double chaîne unies et façonnées,
[illegible] tout assortis, Non assortis,
200 [illegible] chaussettes coton écru 100 do do fil,
200 do d'articles gomme soie et coton,
[illegible] do chemises couleur assorties,
[illegible] do gants blancs, fil d'Ecosse pour hommes,
[illegible] do de soie couleurs assorties,
[illegible] foulards bon teint,
[illegible] de Bandannes LOISON & SILVESTRE,
[illegible] 36, Chartres

VINS ET EAU DE VIE—Le soussigné offre en vente en débarquement du brick Bordeaux Packet:
10 [illegible] et 10 quarts pipes eau de vie âme preuve Castillon.
102 barriques vin rouge
400 Caisses vin rouge St. Julien.
300 do do Margaux 1834.
124 demi barriques vin blanc Sauterne
107 paniers huile d'olive superfine
20 caisses prunes sèches en poubans.
20 do fruits à l'eau de vie.
16 paniers guignolet.
100 do anisette superfine de Chauvet
27 a EDOUARD LARRONDE, 85 St Louis

VIN Madère—8 pipes; 4 barils vin Madère de Marseille; 20 barils vin de Malaga, 40 do de Porto, 50 do genièvre de New York; 40 de brandy de New York, fre et [illegible]; 40 du rhum du pays; 45 de rhum de Boston, 10 pipes genièvre de Hollande, en magasin et à vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co, 11 & 15, St. Louis
8 av

LE soussigné a en magasin et reçoit maintenant un assortiment des marchandises suivantes qu'il offre à vendre à des prix modérés et à des conditions avantageuses:
50 barriques Porter de Londres en bouteilles de litre et deux litres, 40 de Brown Stout double de do en do, 30 do Bière d'Ecosse en do do; 25 dito Ale des Indes orientales [illegible], 10 demi pipes Cognac, demi preuve; 30 barils Eau de Vie de New York, 50 de Genièvre de Baltimore; 20 do vieux Whiskey de Monongahela; 15 dame-jeannes Whiskey Irlandais, 20 caisses vieux Madère, 1 douzaine chaque. SMITH BRYAN.
3 juillet 30 Douane

TUFTS & HOBART, rue Gravier, No. 29, offrent à vendre—100 rouleaux cordage de Manille, 10 balles d'[illegible], 10 de Hamilton rayés; 50 caisses habillements, consistant en chemises rayées, levites en Derry et pantalons en grosse toile; 100 caisses bottes et brodequins, pour hommes et pour enfans, 10 balles flanelle Anglaise, 30 caisses de de Canton; 20 balles toile à drage de Russie, 100 paquets thé Young Hyson, 150 caisses savon Winchester, Jackson, Gould, Boston et autres marques; 100 caisses blanc de baleine; 100 galons huile de sperme blanchie et d'hiver, 75 barillets beurre de Goshen; 80 caisses chandelles de suif, 300 barils clous, Weymouth, &c; 100 caisses chocolat No 1; 10 caisses de deux, [illegible] de ces marques, quelques caisses de de qualité extra, Eagle Cotton Gins des manufactures de Bates, Hyde & co, [illegible] 25 mai

CONFITURES de la Havane—25 caisses confitures et gelées, d'excellente qualité, venant de la maison réputée de la Dominica, à vendre par E. JOHNS, 30 Gravier.
6 ja

VINS du Rhin, &c.—150 caisses vin de Hock supérieur, 5 do. Madère dit London Particular, 50 do Chambertin, 120 do. St. Julien Médoc, en magasin et à vendre par E. JOHNS, 30 Gravier.
6 ja

TABAC PERRIQUE—120 carrottes de qualité supérieure, bon pour chaque un prisée, article de première qualité et véritable, en magasin et à vendre par E. JOHNS, 30 Gravier.
6 juin

VERRES A VITRES—[illegible] caisses verres à vitres à vendre à bon marché pour clore une consignation, par JARVIS & ANDREWS, 20 commune.
26 juin

CHAMPAGNE—A vendre par FOSDICK & BRO. 74 Camp
26 ja

LES soussignés offrent à vendre en débarquement du navire Cumberland, de Marseilles:
100 barriques vin Borgasse,
[illegible] huile Plagniol,
[illegible] de 24 demi bouteilles,
20 caisses savon de Marseille bleu vif coupé,
4 balles amandes à coques tendres,
25 caisses eau de fleurs d'oranger.
25 de olives, capres, anchois et cornichons
DARAN, QUEYROUZE & Co
16 av 11 et 15 St. Louis

DR. BLANCHARD,
Ex-Dentiste de leurs Majestés le Roi et la Reine des Français, des Princes et Princesses, Chirurgien-Dentiste de la faculté de Médecine de Paris, et celle de la Nouvelle-Orléans.
POSE les dents artificielles sans la moindre douleur, et avec imitation parfaite des dents naturelles, depuis une dent seule jusqu'au dentier complet.
Dirige la seconde dentition des enfans, et corrige la déviation des dents.
Il a une longue expérience et une pratique minutieuse et constante, tant en France qu'en Amérique, de l'art du dentiste, de tout ce qui concerne les opérations, l'entretien de la bouche et la conservation des dents.
Au moyen du Ciment Plombeaurot, il répare les ravages de la carie. Ce ciment est de la même couleur que la dent, dont il prolonge la durée, et est bien plus précieux que toute autre substance employée jusqu'à ce jour. Chacun peut, en quelques instants plomber hermétiquement quelque dent que ce soit.
L'opération se fait sans causer aucune douleur, et s'achève en quelques minutes.
Récemment inventé pour orifier les Dents.
Or gaufré sans nouvel alliage, plus malléable et plus parfait que celui que l'on emploie ordinairement.
Nouveau métal fusible (dit Platina) pour plomber les dents.
Lithe-Cosmétique, dont l'application fait cesser à l'instant même la douleur des dents.
Elixir pour raffermir les gencives et consolider les dents chancelantes.
Eau dentifrice pour l'entretien de la bouche et la conservation des dents.
Eau-de-vie de gayac rectifiée, pour donner du ton aux gencives fongueuses.
Opiat au quinine, pour nettoyer et fortifier les dents.
Brosses à dents, formes variées, pour enlever dans tous les sens le tartre dodécane des dents.
A son cabinet, rue Royale 105, entre St. Louis et Conti tous les jours de 9 heures du matin à 3 heures de l'après midi, les dimanches exceptés. Prix modérés.
A Saint-Domingue rue de Chartres, No. 47. [illegible]

EGARE.—Un billet de la somme de $300, daté de Biloxi, le 1er septembre 1843, à 12 mois de date, souscrit par J. E. Vallée, à l'ordre de et endossé par F. Prodet.
Le public est prévenu de ne pas négocier le dit billet, attendu que le paiement en a été arrêté.
La personne qui le trouvera est priée de le remettre à J. C. THOMAS, ou au bureau de ce journal.
6 juillet—6, 11, 16 juillet

AVIS AU PUBLIC.—Mon épouse ayant quitté son domicile conjugal, depuis mercredi dernier pour se retirer chez ses parents, je préviens le public que je ne suis et ne serai responsable d'aucune dette qu'elle pourrait contracter. L. LEBON, Rue Bourbon, No. 180.
6 juil

AVIS.—Le public est par le présent, notifié que personne n'est autorisé à contracter de dettes pour compte de la gte. elle Emblem et que je ne paierai que celles que je contracterai moi même.
6 juil JNO. BILLOW, Jr., Propriétaire.

AVIS—Durant mon absence de la ville, M. Fred. Ford sera chargé de ma procuration.
Les personnes ayant affaire avec le Consulat Russe, s'adresseront à lui, au bureau du soussigné.
6 juillet E. JOHNS, 30 Gravier

A VENDRE par les soussignés—150 grosses agrafes à maquets et autres, 4 milliers capsules des meilleures marques, importées par les derniers arrivages de France.
6 juillet DAVID & CHAPUS, 93 rue de Chartres

BONNETERIE—grande et petite, [illegible] navire Arkansas, de New York, à vendre chez DAVID & CHAPUS, 93, rue de Chartres
6 juil

COLLIERS en jais, épingles pour cheveux, peignes à [illegible] et un assortiment complet de toute espèce de rubans et dentelle fil, soie et coton, à vendre par DAVID & CHAPUS, 93 rue de Chartres
16 juil

BOTTES, SOULIERS et BRODEQUINS—2000 caisses en magasin, comprenant un assortiment complet de chaussures fraîches et de saison, à vendre par R. O. HOBBS, 12 Douane.
6 juil

FOIN—100 balles en magasin et 100 balles devant arriver de North River, à vendre par FOSDICK & BRO, 74 Camp.
6 juil

BOTTES et Souliers—4 caisses de bottes et de souliers de dames et d'hommes, à vendre par FOSDICK & BRO. 74 Camp
6 jt

VERNIS COPAL—1 baril, de la manufacture du New Jersey, à vendre par FOSDICK & BRO, 74 Camp
6 juil

PAPIER—400 rames papier à lettre et à écolier, à vendre par FOSDICK & BRO, 74 Camp
6 juil

VERDEGRIS—20 canons verdegris à chaux, à vendre par FOSDICK & BRO, 74 Camp

HORLOGES—10 boites contenant chacune 6 horloges en bois, à vendre par FOSDICK & BRO, 74 Camp
6 juil

PORC PRIME—à vendre par G. & R. BUCHANAN & Co., 84 Tchoupitoulas
6 juil

PRESSE A TABAC A VENDRE—convenable à presser des boites et des balles. S'adresser à G. & R. BUCHANAN & Co., 84, Tchoupitoulas
6 juil

CHANVRE—16 balles reçues par le bateau [illegible], à vendre par G. & R. BUCHANAN & Co., 84 Tchoupitoulas
3 juil

BRODEQUINS, Bottes, etc.—20 caisses Brodequins, [illegible] en chevreau, chevilles; 40 caisses brodequins [illegible]; 12 caisses idem en veau, chevilles et cousus; brodequins en veau et en veau marin; pantoufles pour hommes, souliers russet pour enfants, etc., ainsi qu'une variété de souliers de dames, en magasin et à vendre par ISAAC BRIDGE, 78 Magasin
6 juil

BLANC de ceruse, de la compagnie de New-York et Williamsburg, en barrillets de 25, 50 et 100 livres, de toutes qualités, à vendre par ISAAC BRIDGE, 78 Magasins
6 juil

TRAITE SUR PARIS—2000 francs à 60 jours de vue, sur Paris, à vendre par MERLE, BEYLLE & Co., 65 Vieille Levée
5 juillet

SUCRE—150 caisses sucre blanc de la Havane à vendre par J. M. LAPEYRE, 30 St Louis
5 juillet

CAFE—500 sacs Havane, à vendre par J. M. LAPEYRE, 30 St. Louis
6 juil

TABAC—100 balles en feuilles de Cuba, à vendre par J. M. LAPEYRE, 30 St Louis
6 juil

CIGARES—Regalia, Ingenuidad et Millas à vendre par J. M. LAPEYRE, 30 St Louis
6 juil

SEL—500 sacs demi grosse de Liverpool, à vendre par J. M. LAPEYRE, 30 St. Louis
6 juil

DOUBLONS Espagnols et Mexicains à vendre par J. M. LAPEYRE, 30 St Louis
6 juil

AMANDES—80 sacs amandes à coque tendre, 220 caisses et 8 bbls douces écossées; 16 caisses amères, à vendre par B. VALLS, 26 Commune
4 juil

RHUM de N. E.—30 barils à vendre par B. VALLS, 26 Commune
4 juil

SUCRE de la Havane—80 caisses blanc et brun, en magasin et à vendre par B. VALLS, 26 Commune
4 jul

TABAC de la Havane—40 balles à vendre par B. VALLS, 26 Commune
4 juil

MACARONI—10 caisses de Naples, à vendre par B. VALLS, 26 Commune
4 juil

PATE et galée de Goave—3 demi barils à vendre par B. VALLS, 26 Commune
4 juil

CAFE de la Havane—180 sacs à vendre par B. VALLS, 26 Commune
4 juil

JOLES—3 boucauts à vendre par B. VALLS, 26 Commune
4 juil

SALERATUS—10 barils, à vendre par B. VALLS, 26 Commune
4 juil

CIGARES de la Havane—A vendre par B. VALLS, 26, Commune
4 juil

GENIEVRE de Hollande—5 pipes à vendre par B. VALLS, 26 Commune
4 juil

ANIS d'essence huile d'anis à vendre par B. VALLS, 26 Commune
4 juil

COLLEGE DE MANDEVILLE.
LES soussignés Recteurs sous lesquels, conformément aux avis publiés, cet établissement a été ouvert le 1er juin de cette année, sont un nouveau gage de son succès et de sa permanence et de sa future utilité.
Depuis la publication du prospectus, le soussigné a été assuré les services d'un docteur médecin, [illegible] de Covington, qui visitera le collège tous les samedis. L'instruction religieuse des enfans Catholiques est confiée au Rév. [illegible], curé de Covington, et celle des élèves protestants est placée sous les soins du Rév. [illegible].
Ainsi se trouve complétée l'organisation du collège. Il y a maintenant sept professeurs, deux préfets, deux chapelains et un médecin. Chaque professeur ayant une branche distincte dans l'instruction, [illegible] la plus complète sera donnée aux élèves. [illegible] tous les avantages [illegible]
Les parents qui désirent envoyer leurs enfants pourront obtenir tous les renseignements nécessaires en s'adressant à M. A. Bandon, 302 rue Bourbon, agent ou aux personnes dont les noms suivent, qui sont leurs membres du collège de Mandeville:
Hon. juge Simon, de la Cour Suprême.
Hon. W. Freret.
MM. B. F. Leteen, Maunsel White, Rob. J. Palfrey, Thom. Toby, B. M. Carter, Gabriel Montamat, J. Bayon, Wm. F. C. Duplessis, Daniel Frederick, George Whitaker.
3 juin—1m LOUIS ELKIN, Président.

AVIS.—Avis est par le présent donné que le soussigné s'est retiré et a cessé de faire partie des maisons de commerce de F. De Lizardi & Co. de Londres et de Liverpool, en Angleterre, à dater du 31 décembre 1843 [illegible] le 11 avril 1844, et déposé en l'étude de Félix Grima, notaire en cette ville.
Nouvelle-Orléans, 26 juin 1844.
3 juillet—4 1ps A. GORDON

MAIS—2000 sacs mais blanc, 35 dito jaune, à vendre par HARTWELL, KIDDER & CARMAN, 44 Poydras
3 juil

FARINE—300 barils farine fraîche de l'Ohio à vendre par HARTWELL, KIDDER & CARMAN, 44 Poydras
3 juil

JAMBONS—30 boucauts, épaules, plats côtes et jambons gras, à vendre par HARTWELL, KIDDER & CARMAN, 44 Poydras
3 juil

WHISKEY—50 barils de Cincinnati, récemment en magasin et à vendre par HARTWELL, KIDDER & CARMAN, 44 Poydras
3 juil

HUILE DE LIN—50 barils huile de lin garantie pure, à vendre par HARTWELL, KIDDER & CARMAN, 44 Poydras
3 juil

DITTRICH & SHANNON,
Marchands-Commissionnaires,
Et Consignataires et Expéditeurs par Agence.
No. 20, rue Poydras.
FERONT des avances libérales sur des consignations de marchandises qui leur seront adressées.
R. DITTRICH seul, signera pour la maison.
Les affaires commencées ci devant sous la raison de DITTRICH & Co. seront continuées par eux.
P. C. SHANNON continue des affaires d'agences de steamboats, et signera individuellement.
Nouvelle-Orléans, 1er juillet 1844.

TOILE à Voiles—Toiles voile de coton de 1ere qualité de Mobile, 24 et 30 pouces de large, du Aug. [illegible], en magasin et à vendre par J. ALBERT, 22 St. Louis
3 juillet

HUILE D'Olive, grandes bouteilles, en paniers à vendre par J. ALBERT, 22 St. Louis
3 juil

VIN de Champagne en bouteilles et demi bouteilles à vendre par J. ALBERT, 22 St. Louis
3 juil

ABSINTHE Suisse—60 caisses Absinthe Suisse, marque Y. L. à vendre par J. ALBERT, 22 St. Louis.
3 juil

VIN de Bordeaux en caisses et Vin Muscat en Fronti[gnan] en caisses et barils, à vendre par J. ALBERT, 22 St. Louis
3 juil

VIN BLANC—100 barils Haut Sauterne, à vendre par RAYMOND CAHUZAC, 34 Vieille Levée.
3 juil

FRUITS au Vinaigre—200 caisses assortis, à vendre par RAYMOND CAHUZAC, 34 Vieille Levée.
3 juil

CIGARES de la Havane, à vendre par RAYMOND CAHUZAC, 34 Vieille Levée.
3 juil

TABAC en feuille de la Havane, à vendre par RAYMOND CAHUZAC, 34, Vieille Levée.
3 juil

SUCRE de la Havane blanc, jaune, brun, à vendre par RAYMOND CAHUZAC, 34, Vieille Levée.
3 juil

CAFE de la Havane en vert, à vendre par RAYMOND CAHUZAC, 34, Vieille Levée.
3 juil

VEAUX VERNIS—3 caisses peaux de veaux vernis, marque de "Nys," en débarquement du navire Creole et à vendre par J. ALBERT, 22, rue St Louis.
3 juil

PLOMB DE CHASSE et Barres Françaises—Plomb de chasse numéros assortis et barres françaises, à vendre par J. ALBERT, 22, rue St. Louis
6 juil

SUCRE—Blanc, jaune et brun, en magasin et à vendre par J. M. CABALLERO, 32, Vieille Levée.
3 juil

CIGARES de la Havane—Un assortiment général constamment en mains et à vendre par J. M. CABALLERO, 32, Vieille Levée.
3 juil

BACON—20 boucauts côtés et épaules, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co., 92, Tchoupitoulas
3 juil

SAVON—100 caisses No. 1 à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co., 92, Tchoupitoulas.
3 juil

BALAIS—300 douzaines balais de paille, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co., 92, Tchoupitoulas
3 juil

CAFE—500 sacs café Rio vert, en magasin et à vendre par W. FROST & Co., 26 Vieille Levée
3 juil

VIEUX WHISKEY BOURBON—16 barils de qualité supérieure, à vendre par CLYMER, THOMPSON & Co., 48, Tchoupitoulas
19 juin

CIGARES de la Havane—400 milliers Regalias, Cabañas, Conones, Trabucos, [illegible], Bayonetas, Panetelas, Imperiales, Millar et Principes, en magasin et recevant [illegible], à vendre par E. JOHNS, 30 Gravier
6 ja